

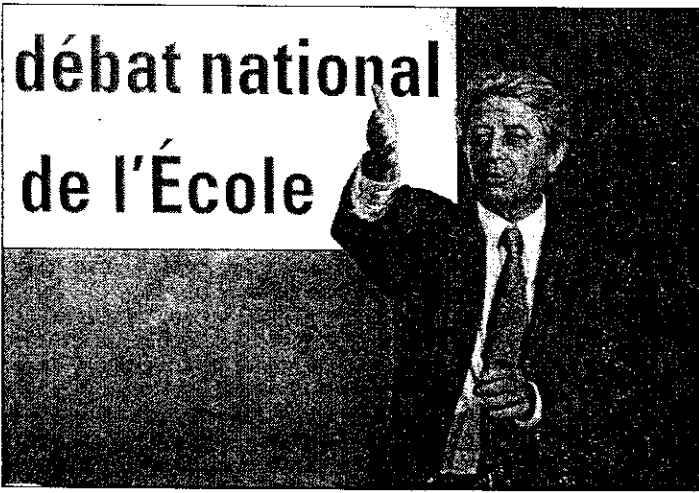
Commission Thélot : le premier ministre fait de la réforme de l'école l'une des trois priorités de 2005

M. Raffarin, lors de la remise, mardi 12 octobre, du rapport sur l'avenir de l'école, a indiqué qu'il allait présenter une loi de programmation, dotée de moyens, en plus d'une loi d'orientation

« LA RÉFORME de l'école », avec « la baisse du chômage » et « la lutte contre la vie chère », est une des « trois priorités du contrat France 2005 » qui sera présenté d'ici à la fin de l'année, a annoncé le premier ministre, mardi 12 octobre, à l'occasion de la remise du rapport de la commission du débat national sur l'avenir de l'école, présidée par Claude Thélot.

« Ce rapport fonde la nouvelle loi d'orientation sur l'école », a assuré Jean-Pierre Raffarin en réponse à M. Thélot, qui avait précisé que la commission, à travers son rapport, « n'avait pas voulu travailler pour l'histoire mais pour aujourd'hui ». « Il faut veiller à ce que notre réforme soit tournée vers les quinze ans à venir et qu'on ne laisse pas nos nostalgies guider notre pensée », a affirmé le premier ministre.

La nouvelle loi ne sera pas seulement une loi d'orientation mais aussi « une loi de programmation », a-t-il précisé, c'est-à-dire avec un engagement financier correspondant aux objectifs définis. Toutefois les difficultés de l'école, dont les résultats stagnent, ne viennent pas du manque de moyens, selon M. Raffarin. Le budget de l'éducation nationale, premier budget de



Claude Thélot, président de la commission du débat national sur l'avenir de l'école, présentait son rapport, mardi 12 octobre, à l'Hôtel Matignon, à Jean-Pierre Raffarin et François Fillon.

l'Etat, a augmenté de 23 % en dix ans alors que le nombre d'élèves a baissé de 500 000.

Les difficultés de l'école à jouer le rôle d'ascenseur social viennent en partie des difficultés de la société elle-même. Or, « en traitant tous les élèves de la même façon, on crée des injustices », estime M. Raffarin, pour qui « l'école ne doit pas être un

lieu de reproduction des inégalités mais aider à sortir des déterminismes sociaux grâce à l'acquisition des savoirs ».

« DIGNE DE CE NOM »

Dans le droit-fil des propositions de la commission Thélot, le premier ministre considère qu'« il faudra remplacer notre objectif de 80 %

d'une classe d'âge au baccalauréat par celui de « la réussite pour tous », à savoir « un diplôme pour tous ». Il partage l'avis de la commission selon lequel tous les élèves doivent avoir acquis, au terme de leur scolarité obligatoire, un socle d'enseignements fondamentaux comme « lire, écrire, compter », « savoir s'exprimer en anglais, savoir utiliser un ordinateur ».

Le Parlement devra « éclairer le gouvernement sur la définition des savoirs à l'école », a déclaré M. Raffarin. En revanche, le premier ministre n'a pas évoqué la création d'une haute autorité indépendante, que la commission appelle de ses vœux en plus du travail parlementaire.

Autre sujet sur lequel le premier ministre est resté silencieux : l'allongement du temps de service des enseignants. La commission propose qu'il soit rallongé de quatre à huit heures par semaine, allongement pris en compte dans les rémunérations. Cette mesure serait appliquée à tous les nouveaux enseignants et proposée « au choix » aux autres.

En revanche, M. Raffarin a évoqué la question de la réforme des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). « Ils peinent aujourd'hui à affirmer toute leur efficacité, a-t-il dit. Il faut les aider. » « Il faudra également que la loi assure aux enseignants une formation continue digne de ce nom, a-t-il poursuivi. Les professeurs de l'éducation nationale n'ont pas accès à la formation professionnelle. C'est un défaut majeur de notre système. »

Le premier ministre a précisé le calendrier qui allait conduire à la nouvelle loi d'orientation sur l'éducation. Avant la fin du mois, il réunira à l'Hôtel Matignon l'ensemble des organisations syndicales de l'éducation nationale et les associations de parents d'élèves pour une table ronde sur l'école. Le ministre de l'éducation nationale, François Fillon, recevra ensuite ces organisations individuellement pour écouter leurs propositions et présentera, courant novembre, les grandes lignes du projet de loi du gouvernement. Présent lors de la remise du rapport, le ministre de l'éducation nationale ne s'est pas exprimé. « Je souhaite que le projet de loi soit présenté au conseil des ministres à la fin du mois de décembre ou au début du mois de janvier, a précisé Jean-Pierre Raffarin. Il sera ensuite inscrit à l'ordre du jour du Parlement de manière prioritaire. » Et « les grandes décisions entreront en vigueur à la rentrée 2006 ».

M. La.

Martine Laronche

Pour le SNES, un projet qui « tire vers le bas le système »

LE RAPPORT Thélot a donné lieu, mardi 12 octobre, à une avalanche de réactions contrastées. Critiqué par les deux principaux syndicats d'enseignants (SNES, SNUipp) affiliés à la FSU, et par le Snaic, il est, en revanche, bien accueilli par le SGEN-CFDT et le SE-UNSA. Le SNES, syndicat des enseignants du second degré, y voit « une école repliée sur le socle commun » et conteste « l'essentiel des préconisations du rapport ». « La maîtrise d'un socle commun, reposant sur une conception réductrice des savoirs, des compétences et des comportements, ne pourra que conduire à tirer vers le bas l'ensemble du système », estime le syndicat. Il dénonce la logique du rapport Thélot, « largement inspirée par un contexte de rigueur sans précédent » et préconise, notamment, « une progression de l'accès au niveau du bac d'un point par an en moyenne ».

Le SNUipp, pour le premier degré, considère que « le rapport ne répond toujours pas à la question » de savoir « comment faire réussir tous les élèves ». Critiquant, lui aussi, le socle commun « très dépouillé », le SNUipp craint que les enseignements différenciés préconisés par la commission Thélot « n'ouvrent la voie à une orientation précoce ».

De leur côté, le SGEN-CFDT et le SE-UNSA ont souligné le premier « des éléments pertinents », le second « des perspectives de progrès » dans le rapport. Le SGEN-CFDT « se félicite de la mise en avant du principe d'un socle commun dans le cadre de la scolarité obligatoire ». Mais celui-ci « doit être ambitieux ». Il est favorable « à la reconnaissance institutionnelle des tâches de l'enseignant » et à leur inscription dans le temps de service, mais cela « ne doit aucunement alourdir » leur travail.

Le SE-UNSA, en revanche, est défavorable à l'allongement du temps de service des enseignants. Mais il estime que, « contrairement à ce que souhaitent les conservateurs, le rapport propose de concilier l'élévation du niveau de culture et de qualification pour le plus grand nombre et la maîtrise par tous d'un socle commun des indispensables ».

« PAS À LA TRAPPE »

Les principales organisations de parents d'élèves (FCPE et PEEP pour l'enseignement public, Unapel, pour le privé) saluent le rapport de la commission. La FCPE y voit « un levier » pour faire évoluer l'école. « Le gouvernement ne peut pas passer ce rapport à la trappe, considère-t-elle, ce serait se moquer des citoyens qui ont massivement participé au grand débat sur l'avenir de l'école. » De son côté, la PEEP se « félicite de la reconnaissance de la notion de socle commun ».

Du côté des politiques, les Partis communiste, socialiste et le MRC de Jean-Pierre Chevènement critiquent le rapport Thélot. Pour Yves Durand, secrétaire national à l'éducation du PS, la commission ne s'est pas penchée sur des aspects essentiels de l'éducation, « le périscolaire, la petite enfance et l'enseignement supérieur ». Il revendique « le maintien de l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au bac, de 100 % à une qualification au niveau CAP, mais aussi de 50 % d'une classe d'âge au niveau de la licence. » Le MRC considère, quant à lui, que le rapport Thélot « prend l'apparence d'orientations républicaines, mais en réalité vise à la casse du service public d'éducation ».